



Tva France - Vente spectacles

Par **manuela1**, le **01/07/2013** à **11:50**

Bonjour,
quel taux de tva est applicable en France sur cette typologie d'activité:

Vente de spectacles musicales.

Pour mieux expliquer: cette entreprise vend en France des spectacle à des organisateurs et doit appliquer la TVA.

Le taux est de 5,5% ?

Merci
Cordialement